



Rapport de gestion
comptes annuels

Exercice 2005

Administration

Avenue de la Gare 17a, 1950 Sion
Tf 027/ 322.57.86 - Fax 027/ 323.61.05
Site Internet www.crpe.ch

EXERCICE 2005 : Aperçu d'ensemble

avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent

	2005	2004	Variations
Nombre d'assurés actifs	4008	3937	+ 71
Nombre de pensionnés	1405	1310	+ 95
Nouveaux retraités	87	56	+ 31
Rapport démographique	2.85	3.01	
Prestations			
- Sous forme de rentes	48'283'385	45'783'483	5.46%
- Sous forme de capitaux	11'005'273	9'881'369	11.37%
Charges d'exploitation	1'665'246	1'611'234	3.35%
Charges de la fortune	5'061'085	8'537'831	-40.72%
Cotisations			
- Employeur	29'850'938	29'415'280	1.48%
- Employé	19'941'349	19'649'587	1.48%
Autres produits de prévoyance	10'286'334	8'265'129	24.45%
Produits de la fortune	53'607'190	22'140'101	142.13%
Augmentation des engagements	49'222'000	39'550'000	24.46%
Excédent de dépenses de l'exercice*	1'929'626	26'288'657	-92.66%
Capital de couverture des engagements	468'850'050	421'487'675	11.24%
Prestations de libre passage et réserve mathématique des rentes en cours	1'077'490'000	1'028'268'000	4.79%
Déficit technique	608'639'950	606'780'325	0.31%
Taux de couverture des engagements	43.50%	41.00%	
Taux de couverture des rentes en cours	92.50%	88.55%	

* y compris engagements

INTRODUCTION

Caractéristiques de l'exercice

La Caisse de Retraite du personnel enseignant du Valais présente un excellent exercice 2005. Sa fortune s'est accrue de 11,5% à CHF 471,8 millions et son degré de couverture s'est amélioré de 2,5% à 43,5%.

La Caisse a réalisé une performance boursière de 11,60% dans un contexte de reprise économique marqué d'une légère reprise d'inflation.

D'un point de vue structurel, le nombre d'assurés a modestement progressé (+71), tandis que la croissance des nouveaux rentiers poursuit son expansion (+95). Le rapport démographique passe ainsi pour la première fois en dessous de 3 (2,85).

En regard des recettes financières nettes s'élevant à CHF 48,5 millions, les engagements de la Caisse sous la forme de prestations de libre passage et de réserves mathématiques des rentes en cours se sont accrues de CHF 49,2 millions à 1,077 milliards.

L'excédent net de dépenses qui en résulte, de CHF 1'929'626.-, augmente d'autant le découvert technique qui s'établit en fin d'année à 609 millions de francs.

On ne saurait finalement évoquer cette année sans parler des diverses analyses effectuées par la Caisse avec son expert pour le compte du groupe de travail chargé de proposer au Conseil d'Etat des mesures d'assainissement pour les deux Caisses de la fonction publique. Ces mesures font aujourd'hui l'objet d'un rapport final tenant compte également des propositions faites par la FMEF. Nous rappelons les principales mesures proposées : allongement de l'activité jusqu'à 62 ans, harmonisation et financement paritaire du Pont AVS, gel partiel des rentes, recapitalisation partielle du découvert technique. D'autres objectifs restent également à l'étude : niveau du degré de couverture à atteindre, fusion des deux caisses publiques, passage en primauté de cotisations et garantie de l'Etat.

Le rapport recettes et dépenses de prévoyance, légèrement excédentaire en 2004, s'est à peine maintenu en 2005 pour atteindre 101,3%.

Pour l'avenir, de nouvelles mesures de renforcement de la capitalisation de la Caisse seront nécessaires. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Parlement devra se prononcer sur le projet de loi des deux caisses publiques, déjà accepté par le Conseil d'Etat. Nous attendons avec impatience les décisions qui devraient représenter un tournant majeur pour l'avenir de notre Caisse et le renforcement de sa pérennité.

Principales décisions de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'est réunie à huit reprises en 2005. Ses principales décisions se résument comme suit :

- renouvellement pour une durée indéterminée du mandat à la présidence de la Caisse de Me Jacques-André Schneider
- analyse des mesures d'assainissement de la Caisse en collaboration avec le groupe de travail chargé de cette tâche
- mise en conformité des statuts avec la 1^{ère} révision LPP (Avenants no 4 et 5)
- élaboration d'un nouvel Avenant (no 6) sur la liquidation partielle de la Caisse
- élaboration d'un nouveau règlement de nature actuarielle pour le passif du bilan
- mise à jour du logiciel de gestion des assurés
- prise de position sur le projet du Groupe de Travail pour le renforcement de la capitalisation des deux caisses publiques cantonales
- affiliation du « Schlosshotel Leuk »
- adaptation partielle des rentes au renchérissement
- confirmation de la décision de vente en PPE de l'immeuble « Etrier »
- modification du règlement de placement (Composition de la Commission, évaluations)

Sur l'année, le personnel administratif de la Caisse a reçu 302 visites d'assurés.

LEGISLATION SOCIALE

Prévoyance professionnelle

Le 3^{ème} et dernier paquet de la 1^{ère} révision LPP entrant en vigueur en 2006 contient des dispositions relatives aux règles applicables en matière de rachat. Il concerne principalement les aspects fiscaux du 2^{ème} pilier. Quatre changements importants interviendront sur ce plan dès 2006 :

- 1) remboursement obligatoire des versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement avant tout rachat facultatif de prestations,
- 2) pas de versement en capital découlant d'un rachat avant l'écoulement d'un délai de 3 ans,
- 3) fixation à 58 ans de l'âge minimum pour une retraite anticipée,
- 4) davantage de flexibilisation et d'individualisation aux assurés.

Adaptation des statuts de la CRPE à la 1^{ère} révision LPP

Vu d'une part le caractère impératif et obligatoire de la réforme de la LPP pour toutes les institutions de prévoyance et vu d'autre part les futures modifications statutaires à mettre en place suite à l'assainissement des deux caisses publiques, la Commission de gestion a décidé de ne procéder qu'à des adaptations minimales de ses statuts de telle sorte que les dispositions de la LPP soient respectées. Ces adaptations ont fait l'objet des avenants no 4 et 5 liés aux statuts 2000 de la Caisse. Cette procédure a été approuvée par l'Autorité de surveillance. Trois changements importants interviendront sur ce plan dès 2006 : remboursement obligatoire des versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement avant tout rachat facultatif de prestations, pas de versement en capital découlant d'un rachat avant l'écoulement d'un délai de 3 ans et fixation à 58 ans, au plus tard dès 2010, de l'âge minimum pour une retraite anticipée.

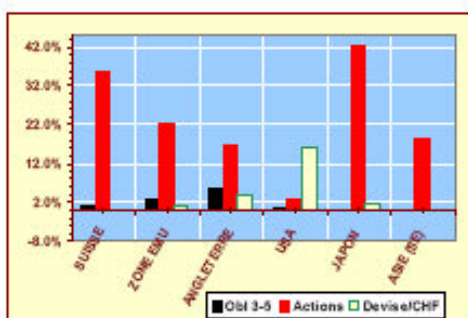
Les modifications liées au 3^{ème} paquet seront présentées pour approbation lors de l'assemblée ordinaire des délégués le 14 juin 2006 et seront ensuite publiées sur le site Internet de la Caisse.

RAPPORT DE PLACEMENTS



L'année boursière 2005

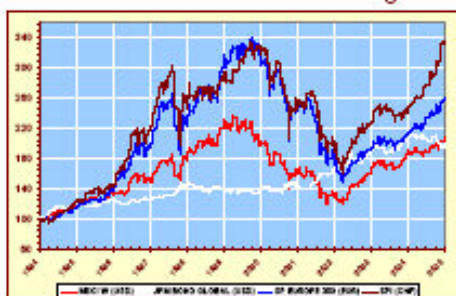
Performance des marchés en 2005



2005 contribuera à rehabiler les théories académiques qui vantent, dans un contexte certes plus volatile, la surperformance à terme des marchés actions. Après un fort rebond en 2003, suivi d'une progression moins soutenue en 2004, ceux-ci réalisent cette année, Etats-Unis (USA) exceptés, une performance extraordinaire : entre + 15 % et + 40 %, selon les marchés.

La croissance des bénéfices des sociétés a dépassé les attentes, les taux d'intérêt sont restés bas, à l'exception des USA, et les évaluations boursières se sont maintenues à un niveau le plus souvent attrayant. Ainsi, après une période hésitante jusqu'en avril, les actions ont fortement progressé. Les marchés asiatiques, Japon compris, les marchés émergents en général, mais aussi

Evolution des marchés à long terme



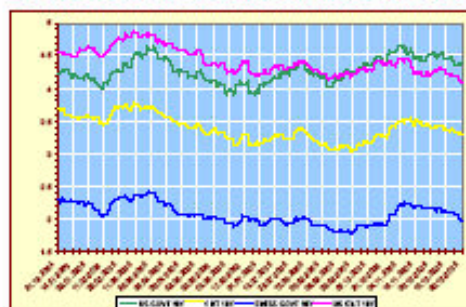
certains pays occidentaux, la Suisse en particulier, ont tenu la vedette. Si les premiers tirent normalement profit des périodes d'embellie de la croissance, le marché helvétique a été soutenu par le bon comportement du dollar, suite à la hausse

des taux américains. Une évolution qui a pesé sur Wall Street tout au long de l'année.

La hausse des matières premières, celle du pétrole en particulier, a aussi été soutenue : l'appétit chinois, le bas niveau du loyer de l'argent mais aussi quelques achats spéculatifs en ont été les moteurs.

Les taux d'intérêts mondiaux ont, quant à eux, évolué de façon irrégulière tout au long de l'année. Au premier trimestre, les obligations étaient orientées à la baisse, puis elles ont bénéficié, jusqu'à fin septembre, des craintes économiques, notamment en Europe. Les titres à revenu fixe ont finalement été pénalisés en fin d'année par

Evolution des rendements en 2005



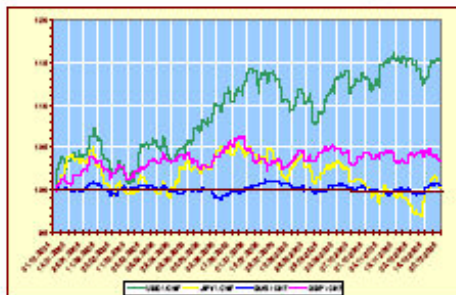
l'amélioration des perspectives conjoncturelles et l'anticipation des premiers relevements de taux par les banques centrales, ce côté-ci de l'Atlantique. Sur un plan global, excepté aux USA, les échéances à long terme (7 à 10 ans) ont bénéficié, outre le coupon, d'une légère plus-value en capital. Les rendements des titres plus défensifs (3 à 5 ans) ont quant à eux subi quelque peu la remontée des taux courts (aplatissement de la courbe).

Soutenu par un différentiel de rendements substantiel – la réserve fédérale américaine (FED) a relevé ses taux à huit reprises en 2005 – le dollar a plus que récupéré sa contre-performance de 2004 en rebondissant de +15.18 % contre CHF (+14.39 % contre EUR). Mis à part une légère progression de la livre sterling (+3.47 % contre CHF, +2.76 % contre EUR) et un soudain rebond du Yen en décembre, le



marché des devises s'est fait relativement discret cette année.

Evolution des devises vs CHF, en 2005



Sur le plan économique, l'année a été marquée par la poursuite de la reprise de l'activité, malgré l'impact des prix pétroliers. L'essor de la Chine, ainsi que le soutien apporté aux économies occidentales par le bas niveau des taux d'intérêt et le dynamisme de l'immobilier, notamment aux Etats-Unis, ont permis de contrebalancer les effets de l'envolée du pétrole. Si, une fois de plus, les Etats-Unis et l'Asie du Sud-Est ont été les moteurs de la croissance, on observe toutefois, depuis l'été, un regain de vigueur graduel tant en Europe qu'au Japon. Ce réveil est soutenu par les exportations et par la forme financière des entreprises qui se mettent à investir davantage, voire à embaucher quelque peu. Conformément aux attentes, l'inflation reste jugulée dans un contexte marqué par la concurrence internationale, par les gains de productivité et par la maîtrise des salaires.

Perspectives

La reprise économique devrait se poursuivre, avec un léger flechissement par rapport à 2005. Celui-ci proviendra essentiellement des Etats-Unis, où la politique de resserrement des taux de la FED et la tendance à moins d'euphorie immobilière pénaliseront la consommation de ménages déjà fort endettés. Par contre, en Europe, y compris en Suisse, la conjoncture sera sur la voie ascendante. Elle devrait encore tirer profit de facteurs stimulants tels que la fermeté du dollar et le bas niveau des taux, particulièrement au premier semestre. Nous prévoyons une certaine stabilité des prix, en Europe, qui devrait inciter les banques

centrales à ne réagir que graduellement à de meilleures perspectives économiques.

Sur fond de croissance non inflationniste, l'environnement économique devrait ainsi être raisonnablement favorable aux marchés boursiers, même si la situation ne sera certainement pas aussi propice qu'en 2005. Quoique plus modérée, la croissance des bénéfices demeurera solide. Si les taux d'intérêt ne reculeront plus, ils resteront suffisamment bas pour maintenir l'évaluation des actions en territoire attrayant. Nous anticipons une hausse modérée des taux à long terme. Il s'agira d'un réajustement face à des niveaux trop bas et non pas du début d'un mouvement de grande envergure, en réaction à des pressions inflationnistes. L'attrait des obligations sera par conséquent limité, en particulier au cours des prochains trimestres.

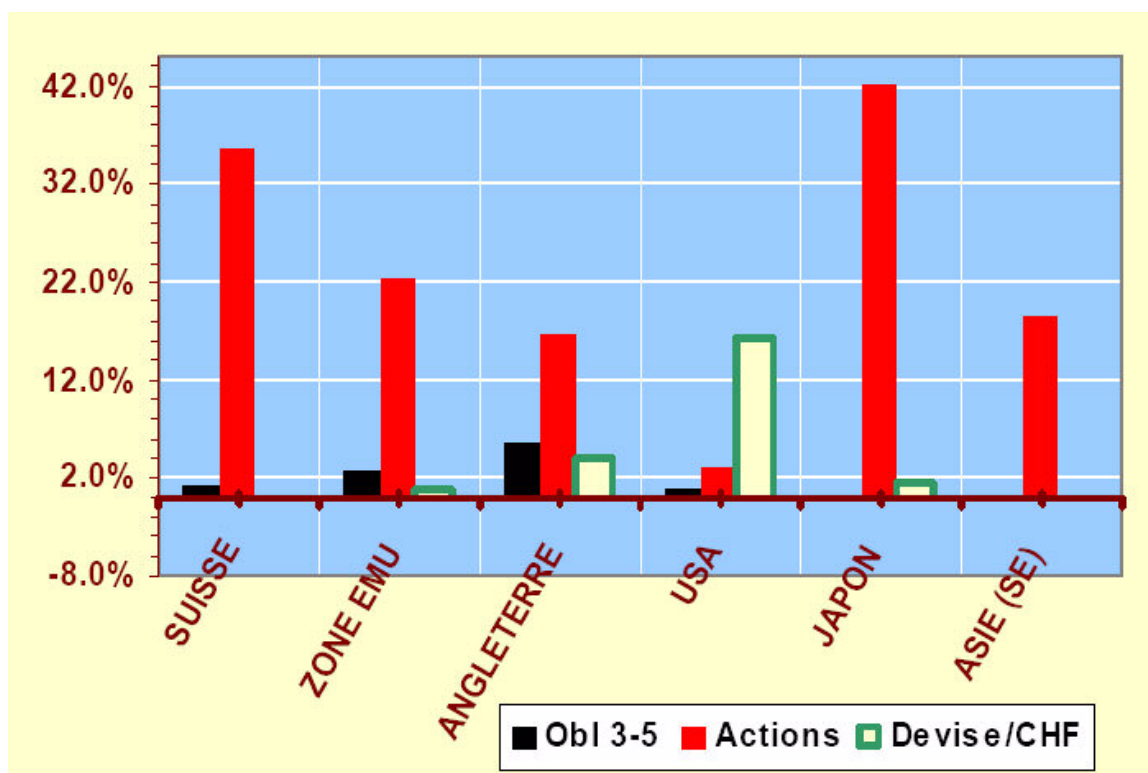
Bien que des opportunités nous semblent encore présentes, il s'agira de ne pas verser dans l'euphorie et de faire preuve de discipline : la volatilité s'annonce en effet plus élevée et les marchés intègrent déjà de meilleures nouvelles dans les cours actuels. Le danger pourrait survenir, notamment au second semestre, soit d'un tassement plus marqué de l'activité économique aux Etats-Unis, dont les effets se feraient sentir en Europe et en Asie, soit de tensions temporaires sur les taux. Bien que les risques de déception soient en augmentation, les marchés des actions ne nous semblent pas avoir épuisé leur potentiel : ils devraient surperformer les marchés obligataires, notamment en début d'année. Un mouvement de rattrapage des bourses américaines est attendu. Le Japon, les marchés émergents et les devises asiatiques s'annoncent prometteurs. Les matières premières aussi, sur consolidation.

Dans ce contexte, une attitude pragmatique et flexible sera cruciale, afin de maîtriser les effets d'éventuels accès de faiblesse de la conjoncture mondiale ou de tirer les conclusions d'une nouvelle forte hausse des indices et par voie de conséquence des évaluations des actions.

Sion, le 31 décembre 2005

STATISTIQUES FINANCIERES

Performance des marchés boursiers



Répartition des investissements en 2005

La Commission de placement s'est réunie à 6 reprises en 2005. La répartition de ses investissements s'est faite comme suit

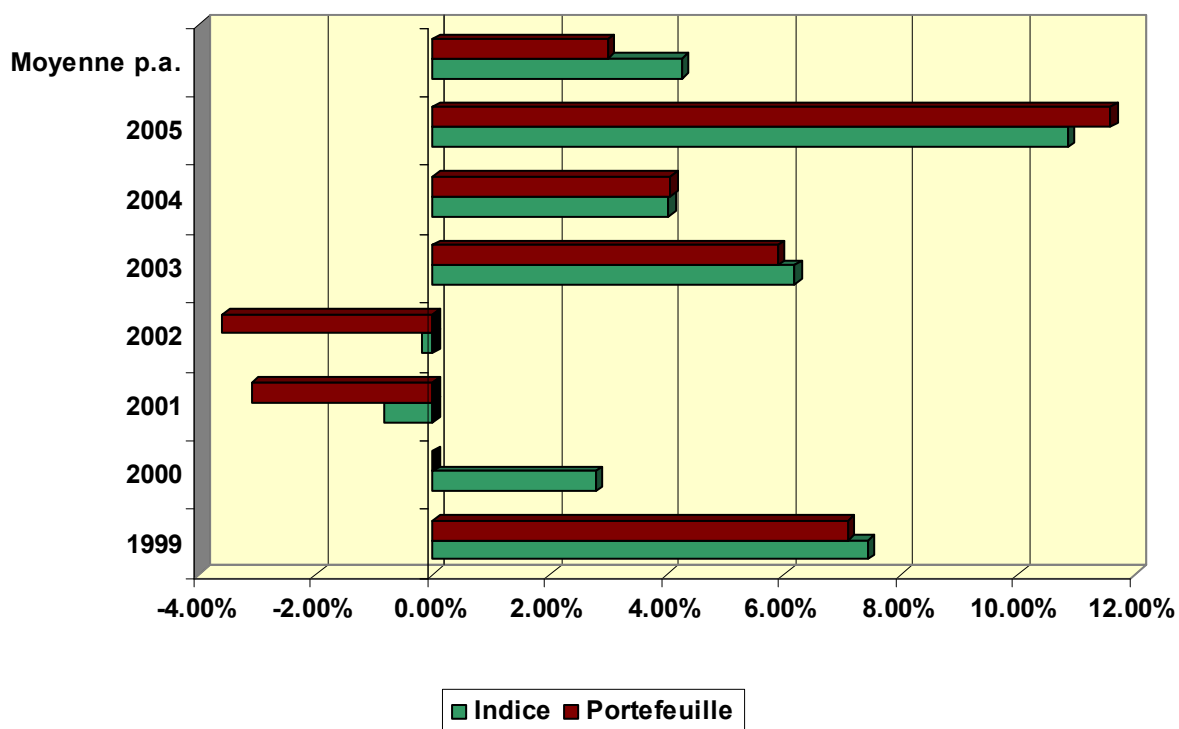
En mios de francs	Investissements	Ventes	Solde
• Obligations suisses :	9	9	0,0
• Obligations en ME :	1		1,0
• Obligations convertibles :	2		2,0
• Immeubles suisses :	4	5,4	-1,4
• Immeubles étrangers :	1,5		1,5
• Placements alternatifs :	3		3,0
• Actions suisses :	5,8	7,2	-3,0
• Actions étrangères :	4,5	4,5	0,0
• TOTAL	30,8	26,1	3,1

Résultats financiers et performances 2005

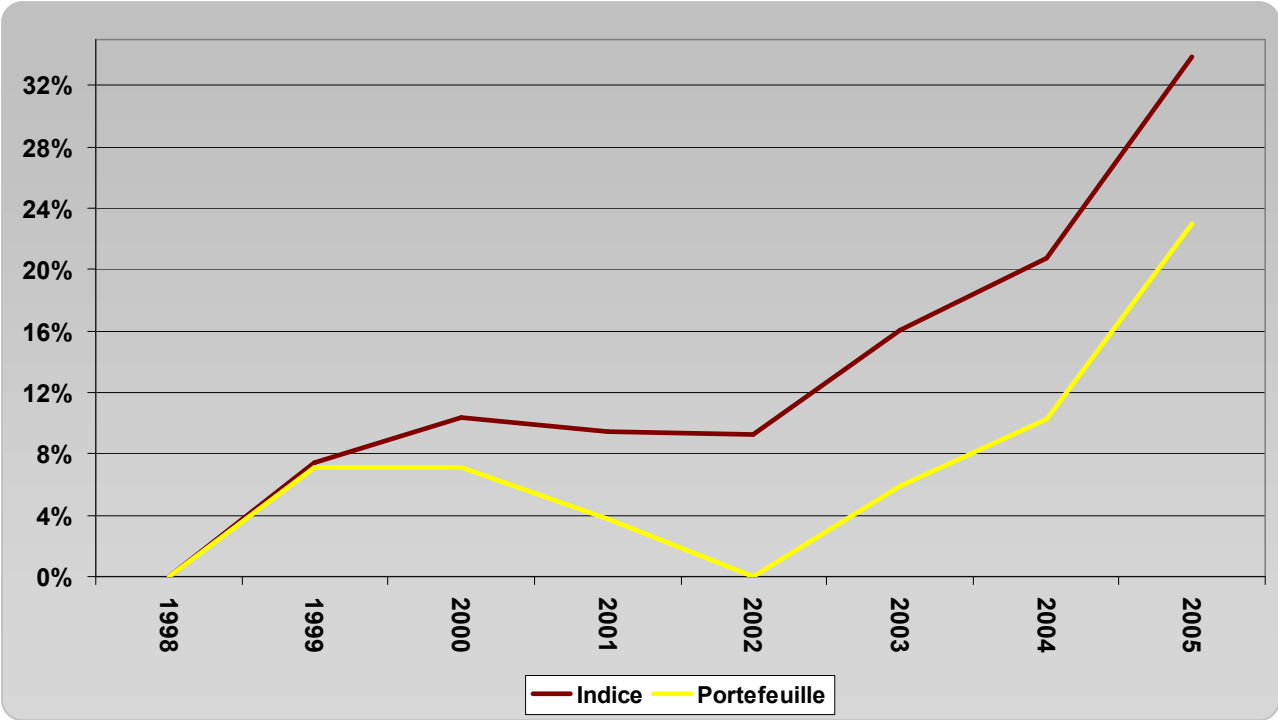
Pondération	Pondération*	TRIM I	TRIM II	TRIM III	TRIM IV	CUMUL	Indice
Liquidités	6.19%	0.08%	0.08%	0.08%	0.08%	0.30%	0.71%
Obligations suisses	26.19%	0.96%	1.22%	0.22%	-0.21%	2.20%	3.58%
Obligations étrangères	10.40%	1.95%	5.90%	-0.10%	0.04%	7.90%	7.96%
Immobilier	21.20%	1.11%	1.09%	1.12%	1.36%	4.77%	4.77%
Actions suisses	15.74%	6.47%	5.85%	10.74%	7.82%	34.56%	35.61%
Actions étrangères	14.65%	4.43%	7.08%	8.19%	6.24%	28.53%	27.51%
Alternatifs	5.63%	-0.41%	-1.92%	3.81%	1.29%	2.70%	3.53%
Global	100.00%	2.25%	3.07%	3.34%	2.47%	11.60%	10.87%

* Selon relevés bancaires au 31.12.2005 avec intérêts courus.

Résultats financiers et performances depuis 1999

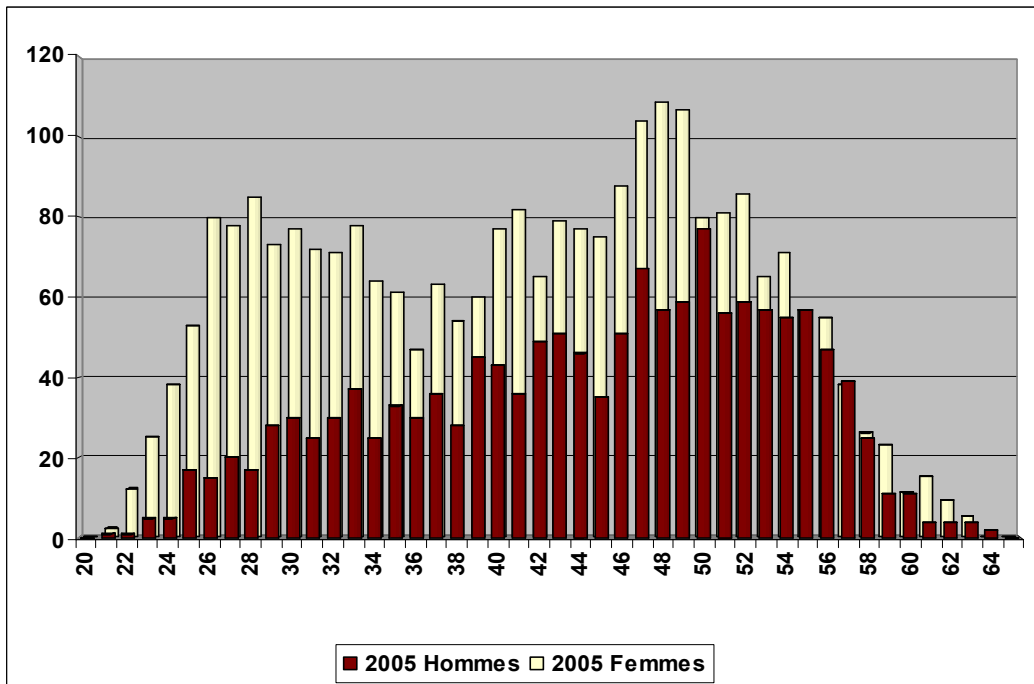


Evolution des performances depuis 1999

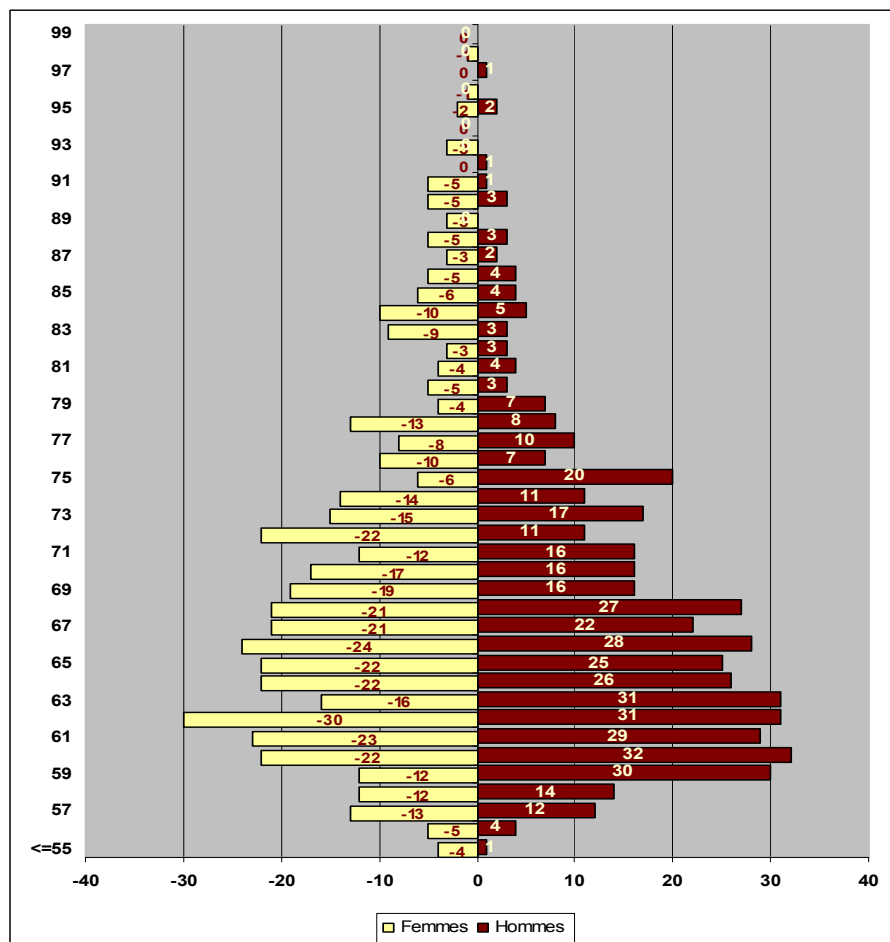


INFORMATIONS STATISTIQUES

Pyramide des âges des actifs



Pyramide des âges des pensionnés retraités



Nouvelles rentes de retraite

En 2005, 87 membres ont fait valoir leur droit à la retraite. Ces nouveaux retraités se répartissent de la façon suivante :

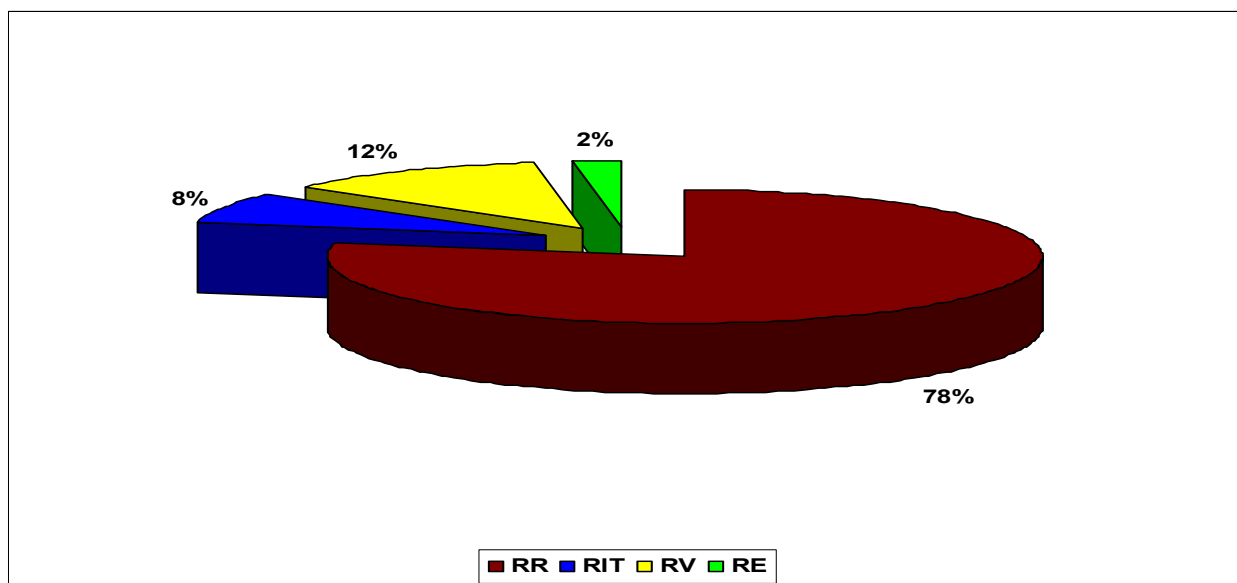
Âges	Nombre	Hommes	Femmes
65	2	1	1
64	2	1	1
63	3	3	0
62	6	4	2
61	2	2	0
60	7	4	3
59	14	6	8
58	17	9	8
57	23	11	12
56	6	3	3
55	5	1	4
TOTAUX	87	45	42

Parmi ces 87 nouveaux retraités, 65 (30 H + 35 F) ont pris une retraite anticipée, ce qui représente le 74 % des nouveaux pensionnés.

Evolution des rentes par catégories depuis 1997

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Rentes de retraite	543	571	608	677	735	788	832	875	947
(Age moyen)	70,9	70,8	70,1	69,3	68,7	68,6	68,6	68,5	68,2
Rentes Invalidité	66	69	79	90	92	89	107	113	118
Rentes de veuves	151	147	149	150	155	157	154	154	154
Rentes de veufs	21	26	26	29	34	37	40	34	34
Rentes d'enfants et d'orphelins	102	111	116	111	115	115	137	134	152
Total	883	924	978	1057	1131	1186	1270	1310	1405

Répartition des rentes en % selon les montants versés



Evolution du rapport démographique

Le rapport démographique continue de fléchir et passe de 3,01 à 2,85 actifs pour 1 pensionné. Encore à plus de 4,5 en 1985, la tendance baissière va se poursuivre et tendre progressivement vers 1.

L'effectif des pensionnés continue sa rapide progression et passe de 1310 à 1405 en 2005. Ceci correspond à une progression de 7,25%.

Autres renseignements

		31.12.2005	31.12.2004	+/-%
Traitements assurés	:	225'191'000	224'447'000	+0,3%
Traitement assuré moyen	:	56'200	57'000	-1,4%
Rentes de retraites assurées	:	122'932'000	121'992'000	+0,8%
Rente de retraite assurée moy.	:	30'700	31'000	-1,0%
Age moyen des assurés actifs H	:	44,45 ans	44,45 ans	
F	:	41,20 ans	41,10 ans	
Rente de retraite servie moy.	:	35'800	35'900	-0,3%

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

Actif en CHF		Index Annexe	31.12.2005	31.12.2004
Placements			469'093'885.20	420'031'405.16
Liquidités	6.4.		29'469'918.72	23'052'419.12
Créances à court terme	7.1.		1'645'851.75	1'907'759.98
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	6.4.		121'012'985.34	118'082'863.10
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	6.4.		48'129'046.26	43'055'818.76
Actions de sociétés suisses et titres analogues	6.4.		73'676'473.33	58'433'860.79
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	6.4.		68'577'530.33	53'350'914.58
Placements non-traditionnels	6.4.		26'326'152.02	22'155'325.83
Immobilier et fonds immobiliers	6.4.		100'132'624.45	99'678'850.00
Autres actifs			123'303.00	313'593.00
Compte de régularisation actif	7.1.		2'737'312.72	3'195'664.27

Total de l'actif			471'831'197.92	423'227'069.43
-------------------------	--	--	-----------------------	-----------------------

Passif en CHF				
Dettes	7.1.		2'023'038.15	972'290.85
Compte de régularisation passif	7.1.		958'110.21	697'103.20
Loyers perçus d'avance et autres			958'110.21	697'103.20
Provisions non techniques	7.1.		0.00	70'000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5.8.		1'077'490'000.00	1'028'268'000.00
Capital de prévoyance assurés actifs			550'200'000.00	540'068'000.00
Capital de prévoyance retraités			506'872'000.00	476'007'000.00
Provisions techniques			20'418'000.00	12'193'000.00
Réserve de fluctuations de valeurs			0.00	0.00
Fonds libres (+) /Découvert (-)	5.8.		-608'639'950.44	-606'780'324.62
Situation en début d'exercice	7.1.		-606'780'324.62	-594'621'459.56
Première application de la Swiss GAAP RPC 26			70'000.00	14'129'791.89
Excédent des produits (+)/ charges (-)			-1'929'625.82	-26'288'656.95
Total du passif			471'831'197.92	423'227'069.43

Degré de couverture selon art 44 al 1 OPP2

43.5%

41.0%

COMPTES D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2005

en CHF	Index	31.12.2005	31.12.2004
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		54'503'173.00	52'707'266.90
Cotisations des salariés		19'904'369.85	19'610'398.10
Contributions de l'employeur		29'850'937.95	29'415'280.40
Cotisations supplémentaires des salariés		36'979.35	39'188.60
Cotisations supplémentaires de l'employeur		3'211'159.25	2'676'727.20
Primes uniques et rachats		1'493'088.10	965'672.60
Subsides du fonds de garantie		6'638.50	0.00
+ Prestations d'entrée		5'575'447.80	4'622'729.51
Apports de libre passage		5'007'938.90	3'433'858.30
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		567'508.90	1'188'871.21
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		60'078'620.80	57'329'996.41
- Prestations statutaires		-48'418'512.85	-45'783'483.46
Rentes de vieillesse		-33'138'307.60	-31'276'896.70
Rentes de survivants		-5'072'918.00	-5'158'395.00
Rentes d'invalidité		-3'237'082.00	-3'276'682.00
Autres prestations statutaires		-6'835'077.25	-6'071'509.76
Prestations en capital à la retraite		-135'128.00	0.00
- Prestations de sortie		-10'870'144.75	-9'881'368.35
Prestations libre passage en cas de sortie		-7'649'925.80	-5'733'132.35
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	7.2.	-3'220'218.95	-4'148'236.00
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-59'288'657.60	-55'664'851.81
(+/-) Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution		-49'222'000.00	-39'550'000.00
Constitution de capital de prévoyance des assurés actifs		-10'132'000.00	-15'765'000.00
Constitution de capital de prévoyance des retraités		-30'865'000.00	-20'411'000.00
Constitution de provisions techniques		-8'225'000.00	-3'374'000.00
- Charges d'assurance		-416'442.85	-483'716.75
Cotisations au Fonds de garantie		-416'442.85	-483'716.75
= Résultat net de l'activité d'assurance		-48'848'479.65	-38'368'572.15

+ Résultat net des placements	6.7.	48'546'105.42	13'602'269.90
Liquidités		128'833.59	106'328.30
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		2'404'387.26	5'032'631.92
Obligations en monnaies étrangères		3'833'198.55	1'178'295.22
Actions de sociétés suisses		20'493'075.44	4'765'015.83
Actions de sociétés étrangères		15'863'043.88	833'896.28
Placements non-traditionnels		662'436.26	92'925.88
Immobilier et fonds immobiliers		5'963'777.95	2'375'419.51
Frais d'administration de la fortune		-802'647.51	-782'243.04
(+/-) Dissolution (+) /Constitution (-) de provisions non techniques		0.00	0.00
+ Autres produits		37'994.83	88'879.65
- Frais d'administration	7.2.	-1'665'246.42	-1'611'234.35
Excédent des produits(+)/charges(-) avant constitution /dissolution de la réserve de fluctuations de valeurs		-1'929'625.82	-26'288'656.95
(+/-) Dissolution (+) /Constitution (-) de la réserve de fluctuations de valeurs		0.00	0.00
= Excédent des produits (+) /charges (-)		-1'929'625.82	-26'288'656.95

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2005

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique et but

La Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du Canton du Valais (Caisse ou CRPE) est une institution indépendante de droit public. Son siège social est à Sion.

Elle a pour but d'assurer ses membres et leurs proches contre les suites économiques de l'invalidité, de la vieillesse et du décès.

1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CRPE est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton du Valais sous numéro VS009 au sens de l'art 48 LPP. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des actes et des règlements

Les dispositions légales applicables à la gestion de la Caisse sont fixées dans les documents et les textes suivants :

- Loi et ordonnances sur la prévoyance professionnelle, loi et ordonnance sur le libre passage, ordonnances sur le Fonds de garantie et l'encouragement à la propriété,
- Statuts 2000 adoptés par l'Assemblée des délégués le 23 juin 1999 et entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2000,
- Avenant no 1 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002,
- Avenant no 2 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005,
- Avenant no 3 entré en vigueur le 1^{er} août 2004,
- Avenant no 4 entré en vigueur les 31 décembre 2004, 1^{er} janvier 2005 et 1^{er} janvier 2006
- Avenant no 5 élaboré. Il sera présenté à l'Assemblée des délégués en juin 2006,
- Avenant no 6 élaboré. Il sera présenté à l'Assemblée des délégués en juin 2006,
- Règlement de placement entré en vigueur le 1^{er} janvier 1999 et en cours d'adaptation,
- Règlement immobilier entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004,
- Règlement sur les provisions de nature actuarielle au passif du bilan élaboré. Il sera présenté à l'Assemblée des délégués en juin 2006 et entrera rétroactivement en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

1.4. Organe de gestion/Droit à la signature

Les organes de la Caisse sont l'Assemblée des délégués dont les compétences sont définies à l'art 80 des statuts (environ 115 membres), la Commission de gestion et le bureau de la Commission de gestion. La durée du mandat des organes est de 4 ans.

La Commission de gestion est un organe paritaire, composée au moins de 4 membres représentant l'employeur et désignés par le Conseil d'Etat, et de 4 membres représentant des employés, désignés par l'Assemblée générale des délégués. Elle désigne notamment son président. En 2005, la Commission comprenait 6 représentants de l'employeur et 6 représentants des employés.

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Fin du mandat
Jacques-André Schneider	Président ¹⁾	2003	Indéterminée
Nadine Rey	Membre ¹⁾	1994	2005
Anne-Lyse Salamin	Membre ¹⁾	2003	2009
David Chambovey	Membre ¹⁾	2000	2009
Jacques Darioly	Membre ¹⁾	1994	2009
Pascal Mabillard	Membre ¹⁾	1994	2009

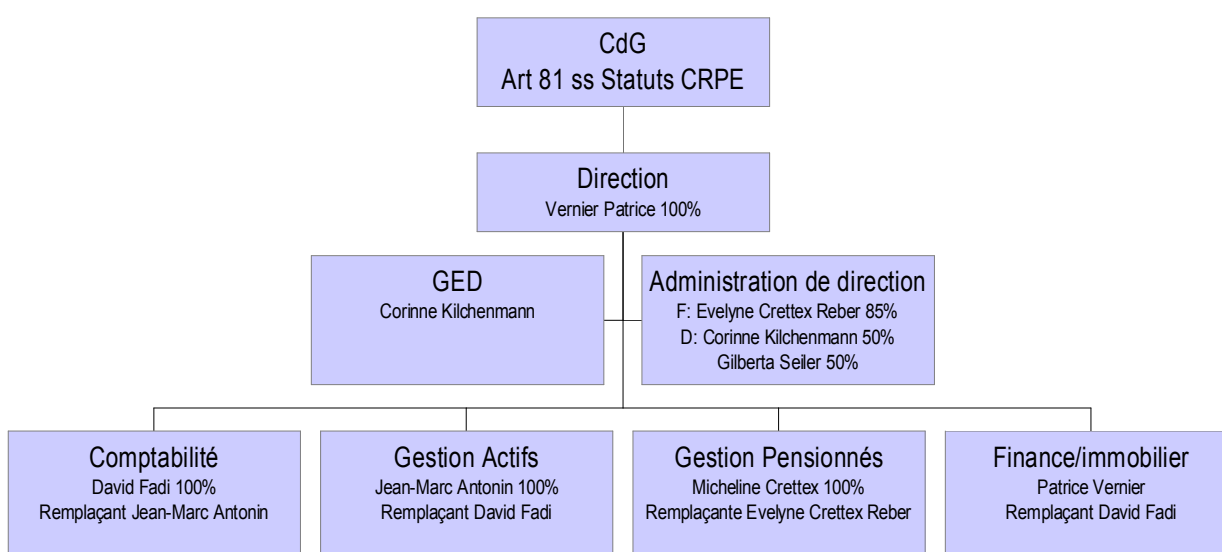
Gérald Duc	Vice-Président ²⁾	1999	2005
Hans Peter Anthamatten	Membre ²⁾	2002	2005
Dominique Dubuis	Membre ²⁾	2001	2005
Rolf Eggel	Membre ²⁾	2004	2005
Bernhard Meichtry	Membre ²⁾	2004	2005
Claude Rapillard	Membre ²⁾	2004	2005

¹⁾ représentant de l'employeur ²⁾ représentant des employés

La Caisse est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou de son remplaçant.

1.5. Gérance

La gérance de la Caisse est assumée par une équipe de 5,85 personnes.



1.6. Expert, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

1.6.1. Expert agréé en prévoyance professionnelle

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, **HEWITT SA Neuchâtel**, établit chaque année un bilan actuariel, et détermine lors d'une expertise technique périodique si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales. La dernière expertise technique date du 31.12.2002.

1.6.2. Organe de contrôle

L'Inspection cantonale des Finances à Sion, organe de contrôle de la CRPE, vérifie chaque année la légalité des comptes, des placements et de la gestion.

1.6.3. Conseillers

Médecins de la Caisse : Dr. Pierre Battaglia, Monthey, Georges Perraudin, Martigny, Pierre-Marie Dufour, Sion, Stéphane Berclaz, Sierre, Bernhard Aufderegg, Viège, Stefan Lorétan, Brigue.

Consultant financier : Lusenti Partners Sàrl, à Nyon, pour la vérification de la performance et l'attestation concernant l'extension des possibilités de placement.

Immobilier : Privera SA, à Sion.

1.6.4. Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations LPP **du canton du Valais, à Sion.**

La Caisse est aussi soumise à la haute surveillance du Conseil d'Etat qui l'exerce par l'intermédiaire du DECS.

1.7. Employeurs affiliés

Liste des principales institutions externes affiliées (Nombre d'affiliés)

- ASA-VALAIS (6)
- Ecole Cant. d'Art du Valais (55)
- Cité Printemps (30)
- FOVAHM (138)
- La Chaloupe (7)
- La Fontanelle (21)
- St-Raphaël (56)
- ORIPH (65)
- Institut Ste-Agnès (6)
- Institut Don Bosco (20)
- AEMO (7)
- Insieme (131)
- Kinderdorf St-Antonius (24)
- Schlosshotel Leuk (5)

2. Membres actifs et rentiers

2.1. Assurés actifs

Au 31.12.2005, la Caisse comptait 4008 affiliés dont 3332 salariés de l'Etat provenant des écoles publiques, (CO, primaires, enfantines). Les autres 676 font partie des institutions affiliées répondant aux critères de l'art. 4 al. 2 des statuts. Ceci correspond à une augmentation de 1,80% de l'effectif par rapport à 2004. Voici l'évolution annuelle nette des effectifs :

	2005	2004
Effectif au 1 ^{er} janvier	3937	3926
Affiliations	+ 307	+ 226
Démissions	./ 135	./ 143
Mises à la retraite	./ 87	./ 56
Nouveaux invalides	./ 11	./ 15
Décès d'assurés actifs	./ 3	./ 1
Effectif net	4008	3937
	2005	2004
Hommes	1430	1415
Femmes	2578	2522
Total	4008	3937

2.2. Bénéficiaires de rentes

	2005	2004
Rentes de vieillesse	947	875
Rentes d'enfants de retraités	76	66
Rentes d'invalidité	118	113
Rentes d'enfants d'invalides	51	50
Rentes de survivants	188	188
Rentes d'orphelins	25	18
Total	1405	1310

3. Nature de l'application du but

3.1. Explication du plan de prévoyance

Le plan de prévoyance de la CRPE couvre les conséquences économiques de l'invalidité et du décès dès le premier jour de l'entrée en service au plus tôt toutefois le 1^{er} janvier qui suit le 17^{ème} anniversaire.

Le plan de prévoyance de la CRPE couvre les conséquences économiques de la vieillesse dès le premier jour de l'entrée en service au plus tôt toutefois le 1^{er} septembre de l'année où l'assuré fête ses 19 ans.

La CRPE est une institution de prévoyance enveloppante. Le plan de prévoyance, défini selon le principe de la primauté des prestations, a les caractéristiques principales suivantes :

Traitement assuré :	Traitement annuel de base sans 13 ^{ème} salaire réduit d'un montant de coordination correspondant à 15% du traitement brut ;
Age de la retraite :	Statutaire 65 ans pour les hommes et les femmes; ordinaire 60 ans ;
Rente de retraite :	60% du dernier traitement assuré pour 37, respectivement 40 années de sociétariat et 60 ans d'âge* ;
Rente Pont AVS :	Calculée sur 40 ans et versée depuis la retraite jusqu'à l'âge AVS. Son montant maximal correspond à la rente AVS maximale, soit CHF 25'800.- ;
Rente d'invalidité :	Egale à la rente de retraite à 65 ans ;
Rente de conjoint :	60% de la rente de retraite à 65 ans ou de la rente en cours ;
Rente d'enfant :	20% de la rente de retraite à 65 ans ou de la rente en cours.

*La CRPE connaît deux catégories d'assurés : ceux entrés avant le 1^{er} septembre 1995 et dont les calculs sont effectués sur 37 années de sociétariat et ceux entrés après le 1^{er} septembre 1995 et dont les calculs sont effectués sur 40 années de sociétariat.

3.2. Financement, méthodes de financement

Chaque assuré, couvert uniquement pour les risques d'invalidité et de décès, paie une contribution annuelle de 1% du traitement assuré.

Chaque assuré, couvert pour l'ensemble des risques (retraite, invalidité et décès), paie une contribution annuelle de 8,8% du traitement assuré.

L'employeur verse à la CRPE une contribution égale à 2% des traitements assurés couverts uniquement pour les risques de décès et d'invalidité. Pour les assurés couverts pour l'ensemble des risques (retraite, invalidité, décès) la contribution de l'employeur est égale à 13,2% des traitements assurés.

La CRPE peut, avec l'approbation de l'autorité de surveillance obtenue en 1989, déroger au principe du bilan en caisse fermée lorsque le canton garantit le paiement des prestations dues en vertu de la LPP.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

La Caisse dispose d'un capital de couverture des engagements qui est alimenté par :

- 1) Cotisations des assurés et contributions des employeurs
- 2) Prestations de libre passage transférées à la Caisse
- 3) Apports affectés à l'achat d'années d'assurance
- 4) Rendement de la fortune
- 5) Dons, legs et recettes diverses

Afin de répondre pleinement aux exigences légales concernant la gestion paritaire prévues dans la LPP et plus particulièrement aux obligations de formation continue des membres du conseil de fondation (LPP article 51, alinéas 6 et 7), la Commission de gestion a suivi deux formations en 2005. Les sujets traités ont été les suivants :

- Les placements : leurs natures, leurs fonctionnements, l'allocation stratégique et tactique, les calculs de performance, le reporting, les contrôles et les rôles des commissions de placement et de gestion ;
- La comptabilité : Rôle et but de la comptabilité, analyse de bilan, du compte d'exploitation, contenu de l'annexe, rôle de l'organe de contrôle et nouvelle norme comptable RPC26.

3.4. Dérogation au principe du bilan en caisse fermée

Par décision du 05 juillet 1989, l'Autorité de surveillance, sous la requête de l'expert en prévoyance professionnelle, a autorisé la CRPE à déroger au principe du bilan en caisse fermée conformément à l'article 45 OPP2.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC26

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de la CRPE sont présentés pour la première fois en conformité à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC26.

La présentation des années précédentes prenait déjà en considération quelques particularités de ladite norme.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Liquidités et créances à court terme

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur boursière. Les obligations non cotées ainsi que les autres créances suisses figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution. Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année.

Obligations en monnaies étrangères

Les obligations en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année en francs suisses.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées, les dérivés ainsi que les mandats de gestion sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année en francs suisses.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs bruts au 31 décembre sont capitalisés sur la base d'un taux moyen de 6,5%. Ce taux sera revu tous les 3 à 5 ans en fonction d'une estimation faite par un expert.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année.

Immobilier étranger

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année en francs suisses.

Placements alternatifs

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année en francs suisses.

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant

5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture**5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances**

La CRPE est une caisse autonome non réassurée.

5.2. Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs

Le capital de couverture des assurés actifs correspond à la somme des prestations de sortie.

	2005	2004
Capital de prévoyance des assurés actifs	550'200'000.-	540'068'000.-

5.3. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Loi sur la prévoyance professionnelle

La Caisse a rempli toutes les obligations légales découlant de la LPP. Au 31 décembre 2005, la situation des avoirs de vieillesse des assurés se résume comme suit :

Total des avoirs de vieillesse des actifs au 31.12.2005 : CHF 234'545'000.-
 Total des avoirs de vieillesse des actifs au 31.12.2004 : CHF 224'538'000.-

Fonds de garantie LPP

En 2005, la CRPE a dû verser au fonds de garantie LPP une contribution pour 2004 composée de:

- 0,07% de la somme des salaires coordonnés LPP 2004
- 0,03% de la somme des prestations de sortie et des rentes servies multipliée par dix.

Le coût peut se résumer comme suit :

Contributions 2004 : CHF 416'443.-
 Subsidés accordés : CHF 6'639.-
 Solde à charge de la Caisse : CHF 409'804.-

5.4. Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés

Le capital de couverture des bénéficiaires de rentes correspond à la réserve mathématique de toutes les rentes versées.

	2005	2004
Réserve mathématique des pensionnés	506'872'000.-	476'007'000.-

5.5. Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise technique a été établie sur la base de la situation financière au 31.12.2002/01.02.2003. Les principales conclusions de Hewitt sont les suivantes :

- la situation financière de la CRPE s'est dégradée au cours de ces dernières années puisque le degré de couverture, qui était de 47% lors de l'expertise établie fin 1999, a passé à 41% au 1^{er} janvier 2003. Cette dégradation est due à l'évolution défavorable des marchés boursiers au cours de cette période et à la dégradation structurelle de la Caisse (faible cash-flow et coût des départs anticipés) ;
- les résultats des simulations sur 10 ans conduisent à une détérioration du degré de couverture au cours de ces prochaines années ;
- dans ces conditions, il devient indispensable de mener à bien les démarches entreprises visant à assainir la Caisse, faute de quoi la Caisse ne pourra pas atteindre les objectifs fixés ;
- L'expert rappelle à la Commission de gestion l'importance d'avoir constitué une provision pour vieillissement des assurés afin d'atténuer les effets d'une amélioration de l'espérance de vie.

5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases techniques

Les calculs actuariels sont basés sur les bases techniques CFA 2000 de la Caisse Fédérale d'Assurance au taux technique de 4,5%.

Composition des provisions techniques

Les provisions techniques sont déterminées selon des principes reconnus, sur la base d'un rapport d'expertise ou selon les consignes de calcul de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle.

5.7. Modification des bases et hypothèses techniques

Une provision de longévité pour un montant correspondant à 0,3% du capital de prévoyance des actifs et des pensionnés a été constituée. L'objectif est d'obtenir une provision de 3% du capital de prévoyance des assurés actifs et des pensionnés d'ici 2011 destinée à couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des assurés observée par le passé. Cette règle pourra être ajustée par la suite en fonction d'éventuels éléments nouveaux portés à la connaissance des experts de la Caisse. Cette provision a été portée à CHF 15'856'000.- à fin 2005, soit 1,5% des réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes et des prestations de libre passage des assurés actifs.

Une provision pour abaissement du taux technique sur les pensionnés pour un montant correspondant à 0,9% du capital de prévoyance des pensionnés a été constituée. L'objectif est d'obtenir une provision de 4,5% du capital de prévoyance des pensionnés d'ici 2009 pour faire face aux risques futurs liés aux modifications structurelles suite à l'entrée en vigueur du nouveau projet de loi pour les caisses publiques du canton. Cette règle pourra être ajustée par la suite en fonction d'éventuels éléments nouveaux portés à la connaissance des experts de la Caisse. Cette provision a été portée à CHF 4'562'000.- à fin 2005.

Un règlement a été établi en 2005 conjointement avec l'expert en prévoyance professionnelle.

5.8. Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art 44 OPP2).

Le degré de couverture est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2005, le degré de couverture de la CRPE, conformément à l'art 44 al 1 OPP2, atteint 43,5%. Il est calculé comme suit :

	au 31.12.2005	au 31.12.2004
Actif (total du bilan)	471'831'198	423'227'069
Dettes	-2'023'038	-972'291
Compte de régularisation du passif	-958'110	-767'103
Fortune disponible	468'850'050	421'487'675
Engagement d'assurance		
Prestations de libre passage des actifs	550'200'000	540'068'000
Réserve mathématique des pensionnés	506'872'000	476'007'000
Total	1'057'072'000	1'016'075'000
Provision pour vieillissement de l'effectif	15'856'000	12'193'000
Provision pour abaissement du taux technique	4'562'000	0
Total des engagements	1'077'490'000	1'028'268'000
Excédent de passif	608'639'950	606'780'325
Degré de couverture	43.5%	41.0%

La CRPE présente un découvert technique de **CHF 608'639'950.--** au 1.1.2006. Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2, à savoir la fortune disponible en rapport aux engagements techniques, s'élève donc à **43,50%**, en sensible amélioration par rapport à 2005 (41%).

6. Explications relatives aux placements

6.1. Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Organisation de la gestion

La fortune de la Caisse est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission de gestion a nommé et contrôle une Commission de placements chargée de suivre la gestion du portefeuille-titres et de veiller à ce que les investissements se fassent en conformité avec les différentes dispositions légales. Celle-ci est constituée de

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Fin du mandat
Jacques-André Schneider	Président	2003	Indéterminée
David Chambovey	Membre	2003	2009
Gérald Duc	Vice-Président	2003	2009
Dominique Dubuis	Membre	2003	2009

Le Directeur participe à titre consultatif. Cette commission se base sur un règlement de placement entré en vigueur en 1999.

Les décisions de la Commission de placement sont notifiées dans un PV ad hoc.

Chaque trimestre, les membres de la Commission de gestion sont informés de l'évolution du portefeuille et de ses indices de référence.

La fortune immobilière est investie dans des immeubles situés en Valais et dans des copropriétés immobilières en Suisse Romande et au Tessin.

La gérance de tous les immeubles est assumée totalement en extérieur par des professionnels de la branche :

- à Monthey : Fiduciaire Künzle
- à Sion : Régie immobilière Roduit-Bourban
- à Brigue : Treuhand AG Viktor Kämpfen

Principes de placement

La Commission de gestion de la CRPE a déterminé une allocation stratégique des actifs à cinq ans. La dernière analyse, motivée par l'évolution structurelle et conjoncturelle de l'environnement de la Caisse s'est concrétisée en février 2004. Les limites fixées par la Commission de gestion sont arrêtées de manière à respecter les dispositions de l'OPP2 en matière de limites de placements.

Au 31 décembre 2005, l'allocation basée sur les valeurs de marché et conformément à l'OPP2 se présente comme suit :

Catégories de placement	Indice	Benchmark en %	Fourchette en %	
			Min.	Max.
Total Revenu Fixe		42.00%	34.00%	55.00%
Liquidités	CHF 3 Mois CHF	3.00%	1.00%	5.00%
Obligations suisses en CHF	Swiss Domestic Bond Ind	28.00%	25.00%	35.00%
Obligations étrangères en M.E.	Salomon WGBI en CHF	11.00%	8.00%	15.00%
Total Immobilier	CRPE	27.00%	20.00%	35.00%
Fonds Immobiliers & Immobilier		27.00%		
Total Actions		25.00%	20.00%	30.00%
Actions suisses	SPI	13.00%	10.00%	15.00%
Actions étrangères	MSCI en CHF	12.00%	10.00%	15.00%
Total Alternatifs		6.00%	2.50%	7.50%
Alternatifs	CSFB Tremont Inv.	6.00%	2.50%	7.50%

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'OPP2, les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en poursuivant le but d'améliorer la rentabilité du portefeuille.

La liste des dérivés ouverts au 31.12.2005 figure au point 6.5 ci-après.

Dépositaire global des titres

La Caisse n'a pas recours à un seul dépositaire pour l'ensemble de ses titres. Ses titres sont déposés auprès de la BCVs, de Lombard Odier Darier Hentsch, de CSAM, de l'UBS, de Citco et de Swiss Life. Elle procède elle-même à la consolidation de ses investissements et tient mensuellement un suivi des différentes positions détenues. Un rapport trimestriel détaillé est établi.

Mandats distribués

La Caisse a conféré un mandat de gestion au CSAM pour la gestion d'un portefeuille obligataire en monnaies étrangères. La taille du mandat est de CHF 30'000'000.-

Elle a également conféré un mandat de gestion au CSAM et à IAM pour la gestion d'un portefeuille Actions suisses sur base indicelle pour CHF 25'000'000.- et sur base active pour un montant de CHF 31'000'000.-.

Les parties Actions étrangères, placements alternatifs et autres obligations en monnaies étrangères sont gérées par le biais de fonds/fondations d'investissement.

Performance globale

Chaque année, la Caisse calcule et fait contrôler la performance de son portefeuille par le consultant **Lusenti Partners Sàrl**, à Nyon, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

6.2. Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art 59 OPP2)

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi par le consultant financier sur l'extension des possibilités de placement. Elles consistent en des investissements dans des placements alternatifs sous forme de fonds de fonds multi-stratégies et multi-gérants. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

1. Les possibilités de placement ont été étendues sur la base d'un règlement de placement ;
2. Elles ne mettent pas en péril le profil risque/rendement de la Caisse.

6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuations de valeurs

Principes retenus et explications

La réserve de fluctuation de valeurs est calculée globalement. Elle tient compte de l'ensemble des placements. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu avec une probabilité de réalisation de 95%. Les calculs se basent sur les volatilités spécifiques et historiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements sans tenir compte des différentes corrélations entre ces diverses classes d'actifs.

L'allocation tactique des actifs est revue régulièrement. L'objectif visé par la réserve de fluctuation de valeurs est adapté en conséquence.

Le règlement de placement fait état d'une procédure permettant le calcul d'un objectif très précis de ladite réserve.

Au 31 décembre 2005, les comptes de la CRPE ne recensent pas de réserve de fluctuations de valeur comme le stipule la nouvelle norme comptable Swiss GAAP RPC26 pour les institutions de prévoyance affichant un découvert. Néanmoins, ces institutions doivent quand même fixer un objectif vers lequel ces réserves doivent tendre. Pour la CRPE, compte tenu de son allocation tactique effective, cet objectif a été fixé à CHF 71'683'000.-, soit le 15,34% de l'ensemble des placements.

6.4. Présentation des placements par catégories

Actif en CHF	31.12.2005	31.12.2004
Placements	467'324'730.45	417'810'052.18
Liquidités	29'469'918.72	23'052'419.12
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	121'012'985.34	118'082'863.10
Obligations suisses	90'059'338.40	95'018'899.40
Placements collectifs	11'682'807.74	2'687'375.00
Obligations étrangères en CHF	18'974'060.00	19'190'850.00
Prêts hypothécaires aux assurés	296'779.20	1'185'738.70
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	48'129'046.26	43'055'818.76
Obligations	30'049'260.98	27'410'499.92
Placements collectifs	18'079'785.28	15'645'318.84
Actions de sociétés suisses et titres analogues	73'676'473.33	58'433'860.79
Actions	39'805'323.00	28'433'581.50
Placements collectifs	33'871'150.33	30'000'279.29
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	68'577'530.33	53'350'914.58
Placements collectifs	68'577'530.33	53'350'914.58
Placements non traditionnels	26'326'152.02	22'155'325.83
Placements collectifs	26'326'152.02	22'155'325.83
Immobilier	100'132'624.45	99'678'850.00
Immobilier direct	78'862'194.00	84'038'650.00
Copropriétés immobilières	15'323'130.45	15'640'200.00
Placements collectifs d'immeubles suisses	4'357'300.00	0.00
Placements collectifs d'immeubles étrangers	1'590'000.00	0.00

Répartition de la fortune et allocations

Catégories d'actifs	Valeur de marché 31.12.2005	Allocation stratégique	Allocation effective	Marges	OPP2
Liquidités et placements à terme	29'469'919	3.00%	6.31%	1-5%	100.00%
Obligations suisses	121'012'985	28.00%	25.89%	25-35%	100.00%
Obligations en ME	48'129'046	11.00%	10.30%	8-15%	20.00%
Actions suisses	73'676'473	13.00%	15.77%	10-15%	30.00%
Actions étrangères	68'577'530	12.00%	14.67%	10-15%	25.00%
Placements alternatifs	26'326'152	6.00%	5.63%	2.5-7.5%	
Immobilier suisse	98'542'625	27.00%	21.09%	20-35%	50.00%
Immobilier étranger	1'590'000		0.34%		5.00%
Total	467'324'730	100.00%	100.00%		

Respect des limites globales OPP2

Catégories d'actifs	Valeur de marché 31.12.2005	Allocation effective	OPP2
Immobilier et actions	242'386'628	51.87%	70.00%
Actions CH et étrangères	142'254'003	30.44%	50.00%
Obligations étrangères et en monnaies étrangères	67'103'106	14.36%	30.00%
Obligations en ME et actions étrangères	116'706'576	24.97%	30.00%

6.5. Instruments financiers dérivés en cours

Opérations dérivées en monnaies étrangères : dans le cadre de son mandat, le CSAM est autorisé à recourir à des opérations dérivées en monnaies étrangères sur le portefeuille obligataire. Ces opérations respectent le but de l'art 56a OPP2 ; en effet, toutes les opérations sont couvertes, n'exercent pas d'effet de levier sur la fortune globale et respectent les limites prévues aux art. 54 et 55 OPP2. Par ailleurs, le seul placement alternatif exprimé en USD pour une contre-valeur de CHF 3'300'000.- fait également l'objet d'une protection devise contre CHF. Voici la liste des opérations :

Banque	A/V	Monnaie	Montant	Echéance	Prix	Monnaie	Montant	Cours 31.12.	Montant	Valeur CHF	Gain/Perte
Selon relevé CSAM											
	Vente	EUR	2'490'000	févr.06	1.196	USD	2'978'040	1.182364	2'944'086	3'880'158	44'750
	Vente	GBP	830'000	févr.06	211	JPY	175'130'000	201.5433	167'280'939	1'862'377	87'644
	Achat	SEK	1'800'000	févr.06	5.924	AUD	303'849	5.811658	309'722	299'434	5'678
	Achat	JPY	60'000'000	févr.06	89.9	AUD	667'408	86.01769	697'531	674'360	29'122
	Achat	USD	30'000	févr.06	6.651	NOK	199'530	6.755148	202'654	39'444	608
Selon relevé UBS											
	Vente	USD	2'500'000	févr.06	1.297	CHF	3'242'500	1.310282	3'275'705	3'275'705	-33'205
TOTAL											134'597

6.6. Valeurs de marché et co-contractants des titres en Securities lending

Prêts sur titres au 31 décembre

Véhicules de placement	Nb de positions en prêt	Contre-valeur en CHF
Obligations en ME	39	27'541'000.-

6.7. Explications du résultat net des placements

en CHF	31.12.2005	31.12.2004
Résultat net des placements	48'546'105.42	13'602'269.90
Résultat nets sur liquidités	128'833.59	106'328.30
Produits	128'833.59	106'328.30
Résultat nets sur créances à court terme	0.00	0.00
Résultat net sur Obligations et autres créances de débiteurs suisses	2'404'387.26	5'032'631.92
Revenus sur Obligations suisses et titres analogues	3'174'711.79	3'567'802.69
Revenus des Placements collectifs	231'220.00	37'500.00
Revenus sur Obligations étrangères en CHF	588'283.38	577'451.23
Revenus des Prêts hypothécaires aux assurés	28'940.15	68'235.00
Gains sur obligations et titres analogues	0.00	758'440.00
Pertes sur obligations et titres analogues	-152'250.00	-27'672.00
Plus-values sur obligations et titres analogues	326'550.00	50'875.00
Moins-values sur obligations et titres analogues	-1'793'068.06	0.00
Résultat net sur Obligations et autres créances en monnaies étrangères	3'833'198.55	1'178'295.22
Revenus sur Obligations mon. étr. et titres analogues	1'158'132.53	1'273'693.20
Revenus des Placements collectifs	506'248.45	358'013.20
Gains sur obligations et titres analogues	43'159.57	563'948.31
Pertes sur obligations et titres analogues	-29'398.44	-28'506.40
Plus-values sur obligations et titres analogues	2'457'149.72	0.00
Moins-values sur obligations et titres analogues	-358'187.41	-295'354.21
Gain de change	549'766.41	180'327.88
Perte de change	-493'672.28	-873'826.76
Résultat net sur Actions de sociétés suisses et titres analogues	20'493'075.44	4'765'015.83
Revenus des actions suisses	773'853.95	679'337.35
Revenus des placements collectifs	520'826.90	380'959.35
Gains sur actions et titres analogues	1'763'328.86	1'463'615.61
Pertes sur actions et titres analogues	-68'326.75	-524'211.83
Plus-values sur actions et titres analogues	17'536'453.98	2'823'518.94
Moins-values sur actions et titres analogues	-33'061.50	-58'203.59

Résultat net sur Actions de sociétés étrangères et titres analogues	15'863'043.88	833'896.28
Revenus des actions étrangères	0.00	0.00
Revenus des placements collectifs	396'440.40	343'849.95
Gains sur actions et titres analogues	742'776.92	748'459.90
Pertes sur actions et titres analogues	-32'571.72	-740'596.58
Plus-values sur actions et titres analogues	14'731'411.12	1'717'024.12
Moins-values sur actions et titres analogues	-66'396.18	-375'381.82
Gain de change	91'383.34	147'653.81
Perte de change	0.00	-1'007'113.10
Résultat net sur Placements non traditionnels	662'436.26	92'925.88
Plus-values sur placements non-traditionnels	1'193'219.02	345'497.32
Moins-values sur placements non-traditionnels	-22'392.83	-252'571.44
Moins-values change	-33'205.00	0.00
Perte de change	-504'250.00	0.00
Rétrocession	29'065.07	0.00
Résultat net sur Immobilier	5'963'777.95	2'375'419.51
Revenus des immeubles (nets)	4'130'380.70	4'040'935.26
Revenus des copropriétés	595'378.90	697'934.25
Revenus des placements collectifs	62'700.00	0.00
Plus-values sur immeubles	297'000.00	1'208'700.00
Moins-values sur immeubles	-270'700.00	-3'572'150.00
Gains sur immeubles	1'412'376.00	0.00
Plus-values sur placements collectifs	137'600.00	0.00
Moins-values sur placements collectifs	-79'200.00	0.00
Frais liés à la vente d'immeuble	-321'757.65	0.00
Frais de gestion	-802'647.51	-782'243.04

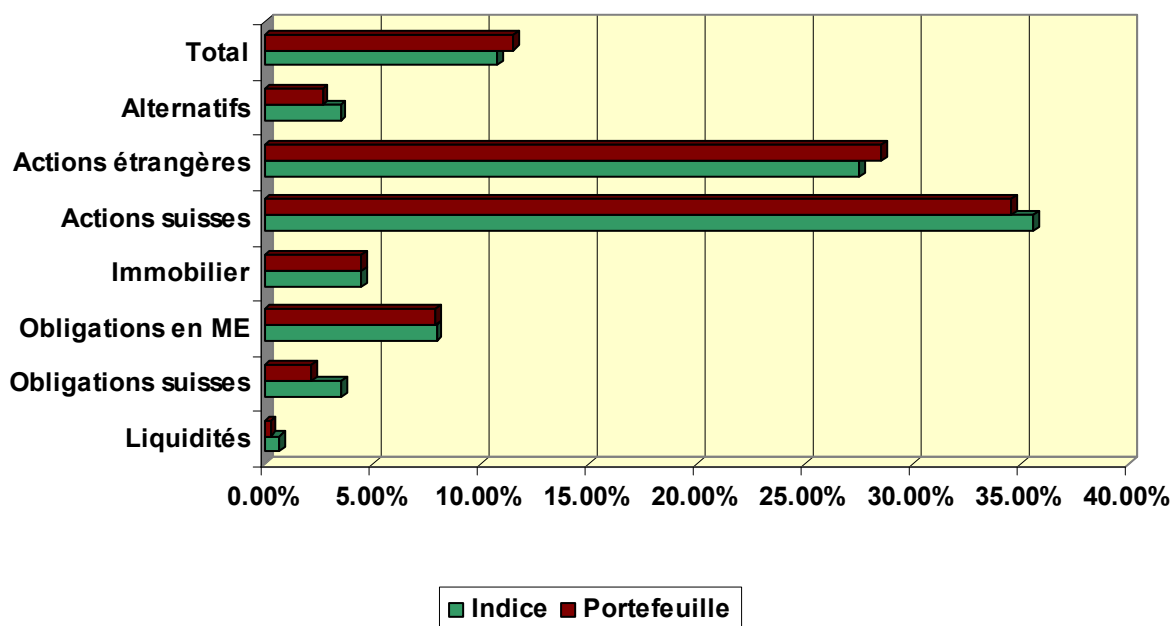
Gains/Pertes : = réalisés ; Plus ou moins values : = non réalisés au 31.12.2005

Performance moyenne des placements

	2005	2004
Somme des actifs au début de l'exercice	417'810'052	399'833'645
Somme des actifs à la fin de l'exercice	<u>467'324'730</u>	<u>417'810'052</u>
Moyenne de l'état des actifs (non pondéré)	442'567'391	408'821'849
Résultat net des placements	48'546'105	13'602'270
Performance des placements	10.97%	3.33 %

Le tableau ci-après met en exergue les performances effectives de chaque classe d'actifs, comparées à l'évolution des indices de références :

Performances 2005 au 31.12.2005



Le tableau ci-dessous illustre la rentabilité des immeubles de la Caisse

IMMEUBLE	Valeur compt. 2004	Valeur compt. 2005	Différence Réajust.	Résultat net 2004	Résultat net 2005	Rdt net 2004	Rdt net 2005
APOLLO	29'862'300.00	29'805'300.00	-57'000	1'692'542.61	1'712'091.55	5.17%	5.73%
LES GRANGES	1'907'200.00	1'912'600.00	5'400	98'306.95	106'315.50	4.64%	5.57%
POTENCES	11'374'100.00	11'432'300.00	58'200	357'302.60	504'766.10	3.22%	4.44%
BEAUMONT	5'082'400.00	5'114'700.00	32'300	198'016.10	209'291.55	3.91%	4.12%
ETRIER	5'832'900.00	2'275'094.00	-	182'761.10	124'800.20	3.20%	
UNION	1'655'850.00	-	-	71'273.80	6'059.45	3.51%	
CHAMPSEC	18'522'700.00	18'633'600.00	110'900	881'365.20	931'245.60	4.82%	5.03%
PERLE DU SCEX	9'201'200.00	9'088'600.00	-112'600	520'366.90	496'810.75	5.88%	5.40%
BUREAUX CRPE	600'000.00	600'000.00	0	39'000.00	39'000.00	6.50%	6.50%
MARQUISAT	3'564'700.00	3'600'700.00	36'000	151'462.65	135'200.90	4.15%	3.79%
METROPOLE (1,6%)	3'318'900.00	3'341'500.00	22'600	174'760.60	161'605.20	5.24%	4.87%
ICC (6,5 0/00)	2'447'900.00	2'346'800.00	-101'100	113'708.80	109'039.65	4.83%	4.45%
TERRASSE (5,5%)	1'618'400.00	1'650'000.00	31'600	85'624.00	87'557.00	5.71%	5.41%
PARCO MARAINI (21,5%)	4'690'300.00	4'384'130.45	-	172'378.20	101'976.15	3.36%	2.17%
	99'678'850.00	94'185'324.45	26'300	4'738'869.51	4'725'759.60	4.62%	4.74%

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du cpte d'exploitation

Le bilan de la Caisse a augmenté de 11,50% en 2005 alors qu'il augmentait déjà de 4,57% en 2004. Cet excellent résultat s'explique uniquement par l'amélioration du climat des marchés financiers puisque les dépenses de prévoyance ont complètement annulé l'effet positif des recettes. Au passif, les capitaux de couverture des prestations se sont accrus de 11,24% alors que le découvert technique s'est légèrement détérioré à CHF 609 millions de francs.

La structure de l'actif s'est davantage orientée vers les placements en actions du fait que l'allocation des fonds s'est essentiellement faite vers cette catégorie de placement (30,45% en 2005 contre 26,59% en 2004).

7.1. Explications relatives à d'autres postes du bilan

Actif en CHF	31.12.2005	31.12.2004
Créances à court terme	1'645'851.75	1'907'759.98
Administration féd des contributions	800'437.30	1'117'042.03
Pont AVS à récupérer	61'324.60	203'072.00
Régies immobilières	-5'838.45	107'808.95
Assurés	17'666.00	75'245.00
Autres créances	772'262.30	404'592.00
Compte de régularisation d'actifs	2'737'312.72	3'195'664.27
Intérêts courus	2'399'509.37	2'548'353.29
Autres comptes de régularisation	337'803.35	647'310.98
Passif en CHF		
Dettes	2'023'038.15	972'290.85
Prestations de libre passage et rentes	1'478'000.25	467'705.95
Autres dettes	545'037.90	504'584.90
Créanciers immeubles	0.00	19'045.00
Fonds de garantie	416'442.85	481'840.15
Diverses dettes	128'595.05	3'699.75
Compte de régularisation passif	958'110.21	697'103.20
Loyers perçus d'avance et autres	958'110.21	697'103.20
Provisions non techniques	0.00	70'000.00
Autres provisions	0.00	70'000.00

7.1.1. Autres créances

Ces créances correspondent aux cotisations effectives 2005 encore dues par les institutions externes.

7.1.2. Immeubles

Après avoir vendu son immeuble « Union » en début d'année, la CRPE est en train de terminer la vente de son immeuble « Etrier » en PPE. Le résultat net de ces ventes lui permet à fin 2005 de réaliser un bénéfice net de CHF 1'090'618.- La copropriété Maraini à Lugano fait également l'objet d'une vente. La procédure est actuellement en cours. Suite à une réalisation partiellement intervenue en 2004, un montant de CHF 306'170.- a été encaissé en 2005 et porté en diminution de la valeur comptable de la copropriété.

7.1.3. Prestations de libre passage

Le montant de CHF 1'478'000,25 représente les prestations de sortie des assurés ayant quitté la Caisse en fin d'année et tardant à faire connaître leur nouvel emploi.

7.1.4. Pont AVS à récupérer

Ce poste comprend notamment des arriérés de facture de la rente complémentaire Pont-AVS. Ces montants représentent CHF 60'324,60 et concernent des assurés rémunérés soit par l'Etat, soit par une commune soit par une association professionnelle.

7.1.5. Découvert technique

Le découvert technique de la Caisse continue de se creuser, certes faiblement de CHF 1'929'626, pour atteindre CHF 609 millions en 2005. Ce résultat reflète la difficulté pour la Caisse d'améliorer sa situation. Il atteste bien le déséquilibre entre les recettes financières et l'accroissement des engagements de la Caisse.

	Résultat net des placements	Augmentation des engagements	Résultat
2005	48'546'105.-	49'222'000.-	-1'929'626.-
2004	13'602'270.-	39'550'000.-	-26'288'657.-

7.2. Explications relatives à d'autres postes du compte d'exploitation

Après l'attribution nécessaire aux engagements de la Caisse qui ont augmenté de CHF 49'222'000, le compte d'exploitation dégage un excédent de dépenses de CHF 1'929'626.- Conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC26, cet excédent a été affecté en totalité au découvert technique reporté, en augmentation de ce dernier.

En ce qui concerne les produits de prévoyance, l'exercice 2005 s'est révélé moins bon que le précédent puisque le rapport recettes-dépenses ne laisse un solde positif que de CHF 789'963.- contre CHF 1'665'145.- en 2004 ; en revanche, les recettes nettes de la fortune ont augmenté de 357% à CHF 48'546'105.-. Ce résultat exceptionnel est à mettre au compte d'un très bon comportement des marchés financiers dans leur ensemble.

Adaptation des rentes au renchérissement

Compte tenu des résultats 2005 réalisés par la Caisse, de son équilibre financier global et de la progression de l'indice des prix à la consommation de 1,1%, la Commission de gestion a décidé d'accorder une adaptation partielle des rentes limitée toutefois à 0,5%, dès le 1^{er} janvier 2006. L'augmentation de la réserve mathématique des rentes en cours qui en résulte, estimée à 2,38 millions, a été prise en compte dans l'exercice 2005.

Prestations pour accession à la propriété

La Caisse a honoré 52 demandes d'encouragement à la propriété en 2005, dont 6 demandes de mise en gage, pour un total de CHF 2'940'561.- Le montant moyen retiré correspond à CHF 63'925.-

Charges d'exploitation

	2005	2004
Frais d'administration	-1'665'246.42	-1'611'234.35
Salaires et charges sociales	-765'681.40	-775'404.10
Formation, commissions, représentation	-36'112.30	-43'003.20
Loyer, chauffage, fournitures	-97'662.26	-112'879.35
Organe de contrôle, avocats, expert	-383'945.61	-391'315.30
Assurances, assemblée délégués, divers	-33'448.45	-36'844.00
Informatique	-112'441.15	-77'538.40
Amortissement matériel bureau	-14'147.60	-13'500.00
Amortissement Informatique	-183'058.65	-122'000.00
Amortissement Bureaux CRPE	-38'749.00	-38'750.00

Les frais d'administration de la CRPE ont légèrement augmenté en 2005 après une forte diminution enregistrée en 2004 de 16%. Mis à part les salaires et charges sociales, le poste Fiduciaire, actuaire, avocats représente une grande partie de ce poste (CHF 383'900.-, soit le 23,1%). Inutile de rappeler la nécessité de ces dépenses si la Caisse entend obtenir réparation dans ses procédures judiciaires engagées.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Les comptes 2004 ont été présentés à l'autorité de surveillance des fondations qui a entre autre formulé les remarques suivantes :

- prendre acte que, dans ses conclusions, l'organe de contrôle constate que la gestion financière et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et aux règles statutaires et réglementaires et ne relève aucune insuffisance en la matière ;
- prendre acte que, dans ses conclusions, l'expert relève que la détérioration de la situation financière de la caisse signifie de nouvelles mesures d'assainissement et charge sa commission de gestion d'en informer le Conseil d'Etat.

Il n'existe actuellement pas de demande de l'autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

9. Autres informations relatives à la situation financière**9.1. Découvert/explications des mesures prises (art. 44 OPP2)**

Le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art 44 OPP2). Il est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent. Aucune disposition légale fédérale ni cantonale ne fixe un degré de couverture minimal pour la CRPE.

Le rapport du groupe de travail 2001, chargé de proposer des mesures d'assainissement pour les deux caisses de la fonction publique, avait demandé à la Caisse d'atteindre d'ici 2025 un objectif de degré de couverture de l'ordre de 80%, ce qui représente une augmentation par paliers annuels de 2%.

Le deuxième groupe de travail proposait d'atteindre un degré de couverture de 100% d'ici 2015.

Finalement, le dernier rapport présenté au Conseil d'Etat en novembre 2005 propose que le nouveau projet de loi sur les caisses publiques valaisannes inscrive dans la loi un objectif de degré de couverture de 80% d'ici fin 2009, ce qui représenterait un accroissement annuel de 9%!

9.2. Mesures d'assainissement

La situation de la CRPE est préoccupante. Elle nécessite des mesures d'assainissement. Celles-ci font aujourd'hui l'objet d'études avancées concrètes. Suite au rapport du groupe de travail chargé de proposer au Conseil d'Etat des mesures d'assainissement des deux caisses publiques, le gouvernement a pris connaissance et a accepté les conclusions de ce rapport en novembre 2005.

Celui-ci, sous la forme d'un projet de loi accompagné de son message, fait aujourd'hui l'objet d'analyse au sein de la Commission des finances, en vue d'une approbation par le Parlement lors des prochaines séances en 2006.

9.3. Mise en gage d'actifs

La fortune de la Caisse ne fait l'objet d'aucune mise en gage.

9.4. Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.5. Procédures judiciaires en cours

Procédure pénale

Une instruction pénale a été ouverte contre les anciens dirigeants de la Caisse en juillet 2003 suite à une communication du bureau fédéral en matière de blanchiment. Cette procédure a également été étendue à d'autres avantages obtenus par des organes ou auxiliaires de la Caisse. Les investigations sont toujours en cours. La Caisse s'est constituée partie civile dans la procédure pénale à laquelle elle participe activement. Elle a fourni à la justice diverses expertises économiques et juridiques.

Procédure administrative devant le Tribunal des assurances

La CRPE a finalement pris des mesures financières contre les anciens dirigeants de la Caisse par le biais de la suppression du versement des rentes, invoquant la compensation avec une partie du dommage subi. Les deux causes sont actuellement pendantes devant le Tribunal cantonal des assurances. Les parties sont dans l'attente d'un arrêt qui doit être rendu.

Procédure civile devant le tribunal d'Instance de Thonon

Dans le but d'obtenir réparation, la Caisse a obtenu dudit tribunal l'inscription d'une hypothèque conservatoire sur une maison, propriété d'un des anciens dirigeants de la Caisse. La procédure de validation de l'inscription est en cours devant les tribunaux français.

Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur la CRPE

Fin janvier, ladite commission a rendu son rapport sur les différentes responsabilités liées à l'administration cantonale et aux problèmes politiques des principaux partenaires de la Caisse. Ce rapport peut être consulté sur le site de l'Etat du Valais. Il fait également partie des documents déposés à la Caisse.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur au 31.12.2005 n'est de nature à modifier le bilan et le compte d'exploitation présenté à cette date.

Le nouveau règlement de placement, ainsi que le règlement de nature actuarielle pour le passif au bilan et les avenants no 5 sur le 3^{ème} volet de la 1^{ère} révision LPP et 6 sur la liquidation partielle de la Caisse ont été adoptés par la Commission de gestion dans le courant de 2005. Ils seront présentés à l'Assemblée des délégués en juin 2006, puis soumis à l'Autorité de surveillance du Canton du Valais.

Suite au départ de Madame Nadine Rey et de M. Hans-Peter Anthamatten en 2005, la Commission de gestion, conformément aux dispositions statutaires modifiées dans l'Avenant no 4, siègera avec 10 membres en 2006, à savoir 5 représentants de l'employeur et 5 représentants des assurés.

CONCLUSIONS

Nous pouvons qualifier l'exercice 2005 comme exceptionnel pour notre Caisse.

En effet, l'évolution a été positive à tous les niveaux, comme démontré tout au long de ce rapport. Tout d'abord, et dans l'histoire de la Caisse il nous paraît fondamental de commencer par là, le découvert technique ne s'est que très légèrement détérioré. Ensuite, le rendement des capitaux a été extraordinaire puisqu'il nous permet d'atteindre depuis 3 ans 7,14% par année. La fortune de la Caisse a augmenté de 48,6 millions de francs. Par ailleurs, la fortune disponible permet de couvrir le **92,50%** des engagements des rentiers contre 88,55% en 2004. Et finalement, cette même fortune couvre désormais le **43,5%** de l'ensemble de nos engagements, soit une amélioration de **2,5%** par rapport à 2004.

Comme l'année dernière, qui fut également une bonne année, il convient cependant de freiner notre enthousiasme et de nuancer nos propos. Force est de constater que malgré les excellents résultats obtenus, les excédents de recettes financières permettent juste de combler l'augmentation des engagements. Outre les performances exceptionnelles des marchés financiers qui ont rendu le 3^{ème} cotisant prépondérant dans les recettes de la Caisse, il faut quand même relever que le ratio produits-charges de la prévoyance se détériore progressivement pour, finalement, ne couvrir que difficilement les prestations payées, ce qui rapproche sérieusement la menace d'une décapitalisation à court terme de la Caisse. L'évolution des effectifs des actifs stagne alors que celui des pensionnés ne cesse de croître exponentiellement. Le rapport démographique poursuit sa tendance baissière et franchit cette année le seuil de 3 actifs pour un pensionné. Par ailleurs, ce n'est pas la pyramide des âges des assurés actifs qui nous laissera de l'espoir, bien au contraire. Ce rapport va rapidement tendre vers la parité et la Caisse va devoir affronter très rapidement un exode de mises à la retraite.

Notre expert en prévoyance professionnelle a recommandé d'envisager une baisse du taux d'intérêt technique de 4½% à 4%. Compte tenu des incidences financières importantes d'une telle décision, la Commission de gestion a décidé de constituer, progressivement et dans un premier temps, une provision en vue de pouvoir, le cas échéant, procéder à cet abaissement en 2010. Le motif essentiel de cette décision tient à la perspective de rendements nominaux plus faibles de la fortune à plus long terme.

Aussi, dans ces perspectives, tenant compte aussi bien de la fragilité des résultats financiers que des problèmes structurels à affronter, nous espérons vivement que les mesures d'assainissement étudiées et présentées prochainement devant notre Parlement puissent rapidement être mises en application. Nous insistons encore une fois sur l'urgence de la situation. Les objectifs recherchés ainsi que leurs diverses mesures seront, à n'en pas douter, les garants de la pérennité de notre Institution en faveur des générations futures et au maintien des prestations à long terme à nos assurés.

Au terme de cet exercice, nous aimerions exprimer nos plus vifs remerciements à tous les membres de la Commission de gestion pour les décisions prises et leur contribution à la bonne gestion de la Caisse. Nous adressons également nos remerciements et nos félicitations à nos collaboratrices(eurs) pour leur disponibilité et leur engagement dans cette année marquée par le défi d'une mise à jour importante du système informatique suite à la 1^{ère} révision de la LPP.

Sion, le 30 avril 2006/PV

CAISSE DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Président :
Jacques-André SCHNEIDER

Le Directeur :
Patrice VERNIER

LISTE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

▪ AD	:	Assemblée des délégués
▪ AI	:	Assurance Invalidité
▪ CC	:	Compte courant
▪ CG	:	Commission de gestion
▪ CO	:	Cycle d'orientation
▪ CP	:	Commission de placement
▪ CRPE	:	Caisse de retraite du personnel enseignant
▪ DECS	:	Département Education, Culture, Sport
▪ Div	:	Divers
▪ CFA	:	Caisse fédérale d'assurances
▪ GED	:	Gestion électronique des données
▪ HEP	:	Haute Ecole Pédagogique
▪ IP	:	Institution de libre passage
▪ LP	:	Libre passage
▪ LPP	:	Loi sur la prévoyance professionnelle
▪ ME	:	Monnaie étrangère
▪ ML	:	Monnaie locale
▪ OPP2	:	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle
▪ PLP	:	Prestation de libre passage
▪ RE	:	Rentes d'enfants
▪ RIT	:	Rentes pour incapacité de travail
▪ RM	:	Réserve mathématique
▪ RR	:	Rentes de retraite
▪ RV	:	Rentes de veuves et de veufs
▪ RVf	:	Rentes de veufs
▪ RVv	:	Rentes de veuve

